

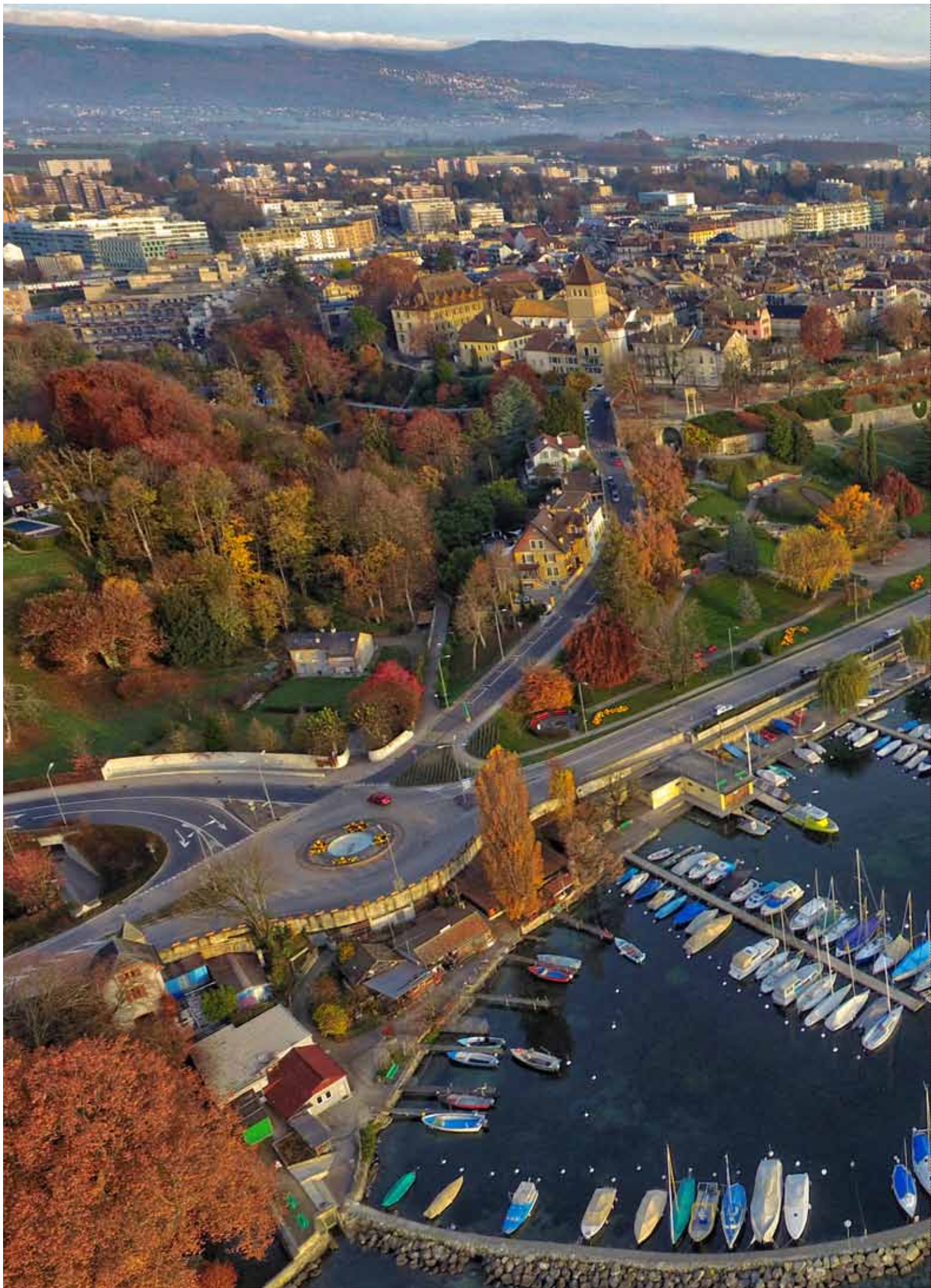


CAISSE D'ÉPARGNE DE NYON

**Rapport  
de gestion  
2023**









# SOMMAIRE

- 2 Régionale et fière de l'être depuis 1828
- 3 La Caisse d'Epargne en bref en 2023
- 4 Message de la CEN
- 6 Chiffres clés de l'exercice 2023
- 8 Gouvernance d'entreprise
- 18 Bilans
- 20 Compte de résultat
- 22 État des capitaux propres
- 26 Annexe aux comptes annuels
- 46 Rapport de révision
- 49 Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités
- 50 Soutien aux manifestations et sociétés locales

**Caisse d'Epargne de Nyon**  
Société coopérative

Membre de l'Association suisse  
des banquiers

Rue St-Jean 11 - 1260 Nyon  
Tél. 022 994 77 77  
Fax 022 994 77 75  
E-mail [info@cen.ch](mailto:info@cen.ch)  
[www.cen.ch](http://www.cen.ch)

# Régionale et fière de l'être depuis 1828

**2023** Mise en place d'un Comité de direction présidé par Antonio Circelli

**2022** Abandon du taux négatif par la BNS

**2021**  
**2020** Années Covid-19

**2019** Jacques Ansermet est nommé Président

**2018** La Caisse d'Epargne de Nyon fête ses 190 ans

**2015** Changement de l'identité visuelle de la CEN, avec un nouveau logo

**2007** Antonio Circelli est nommé Directeur

**1928** L'établissement bancaire célèbre ses 100 ans

**1920** Déménagement des locaux dans l'actuel bâtiment de la Caisse d'Epargne

**1912** La société est constituée en coopérative

**1828** Fondation de la Caisse d'Epargne de Nyon par Roguin de Bons



# La Caisse d'Épargne en bref en 2023



195<sup>e</sup>

exercice

562

total  
du bilan  
(en millions de CHF)

1.6

bénéfice de  
l'exercice  
(en million de CHF)

13%

dividende

15

collaboratrices  
et collaborateurs



# 2023, 195<sup>e</sup> exercice de la Caisse d'Épargne de Nyon

## Situation générale

Le redémarrage de l'économie après la première vague de l'épidémie Covid a nettement contribué à la hausse des prix et donc aux pics inflationnistes enregistrés dès 2022.

En 2023 l'objectif mondial était évident : faire chuter l'inflation « coûte que coûte ». Nous pouvons raisonnablement constater que les choses se sont bien déroulées et que nous avons été épargnés par une récession.

Le défi à court terme consistera à bien gérer cette descente vers les objectifs fixés et, une fois la pression sur les salaires et les prix clairement dissipée, d'adopter une orientation moins restrictive. En effet, une réduction de l'inflation plus rapide que prévu pourrait conduire à un nouvel assouplissement des conditions financières, alors que de nouvelles flambées des prix des produits de base, dues à des chocs géopolitiques, pourraient prolonger le resserrement des conditions monétaires.

## En Suisse

À l'instar des Etats-Unis et de la zone euro, l'année 2024 est pressentie en Suisse comme l'année de la normalisation. Il apparaît que les manœuvres effectuées en 2023 par les banques centrales ont produit leurs effets.

La Suisse fait figure de bon élève parmi ses voisins grâce notamment à la force du franc qui a permis d'éviter une nouvelle hausse majeure des prix de l'énergie en offrant ainsi une protection contre l'inflation importée.

Un ralentissement de la conjoncture est malheureusement probable pour 2024. La situation est notamment difficile dans l'industrie, alors que le secteur des services se porte mieux. Les risques économiques sont élevés, mais la perspective d'une baisse des taux d'intérêt par la BNS donne bon espoir d'une reprise de l'activité en 2025.

Les prix de l'immobilier en Suisse n'ont cessé d'augmenter ces vingt dernières années. Cette tendance, bien que moins prononcée, liée probablement à une poussée des taux d'intérêt, s'est confirmée en 2023. Les choses semblent toutefois se détendre et les prix des biens se sont stabilisés.

La situation actuelle du marché est marquée par une problématique de plus en plus pressante : la pénurie de logement. Cette dernière s'est intensifiée au fil des années, alimentée par une demande résidentielle qui dépasse largement l'offre disponible. Sur le marché de la location, les turbulences se poursuivent avec des hausses de loyers.

## Organisation

Au 31 décembre 2023, la Caisse d'Épargne de Nyon occupait 15 collaboratrices et collaborateurs, représentant 13,7 personnes à temps complet, dont un apprenti de 2<sup>e</sup> année (13 personnes à temps complet à la fin de l'exercice précédent).

Afin de répondre aux critères actuels de la Finma et ainsi s'adapter à la pratique des banques, la Direction de la Caisse d'Épargne de Nyon est assurée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 par un Comité de direction présidé par M. Antonio Circelli, Directeur, composé de MM. Daniel Guérin et Daniel Zeltner, Sous-directeurs.

## Gestion des risques

Le Conseil d'administration a effectué lors de sa séance du 22 novembre 2023 une analyse des risques encourus actuellement par la banque, conformément aux exigences de la Finma.



## Rapport de gestion

Le total de notre bilan a progressé de 2,3 % à CHF 562,1 mios. Les échéances de prêts à court terme accordés notamment à des collectivités, ont contribué à la réduction des créances à la clientèle à CHF 31,3 mios (- 34,9 %). A l'inverse, les prêts hypothécaires s'inscrivent en hausse de CHF 32,9 mios à CHF 429,7 mios (+ 8,3 %). Ainsi, le total des crédits accordés à nos clients s'élève à CHF 461 mios (+ 3,6 %).

Les dépôts de la clientèle ont également connu une évolution favorable et atteignent un nouveau plafond à CHF 420,9 mios (+ 0,6 %). Ils refinancent dorénavant le 91,3 % de nos crédits.

L'augmentation des taux d'intérêt observée pendant l'exercice a permis d'améliorer notre marge brute à CHF 7,6 mios (+ 17,2 %) et notre marge nette à CHF 6,7 mios (+ 8,9 %). Les charges d'exploitation quant à elles s'affichent à CHF 3,6 mios (+ 8,6 %).

Il en résulte une hausse du résultat opérationnel à CHF 3,4 mios (+ 28,4 %) ainsi que du bénéfice de l'exercice à CHF 1,6 mio (+ 12 %).

Lors de l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration vous proposera à l'occasion du 195<sup>e</sup> exercice, l'augmentation du dividende à 13 %, ainsi qu'une dotation conséquente à nos fonds propres, gage de sécurité et stabilité à long terme.

En conclusion, nous tenons à remercier nos clients et sociétaires pour leur confiance, ainsi que nos collaboratrices et collaborateurs pour l'engagement dont ils ont fait preuve durant l'exercice écoulé.

Au nom du Conseil d'administration  
et de la Direction



Jacques Ansermet  
Président



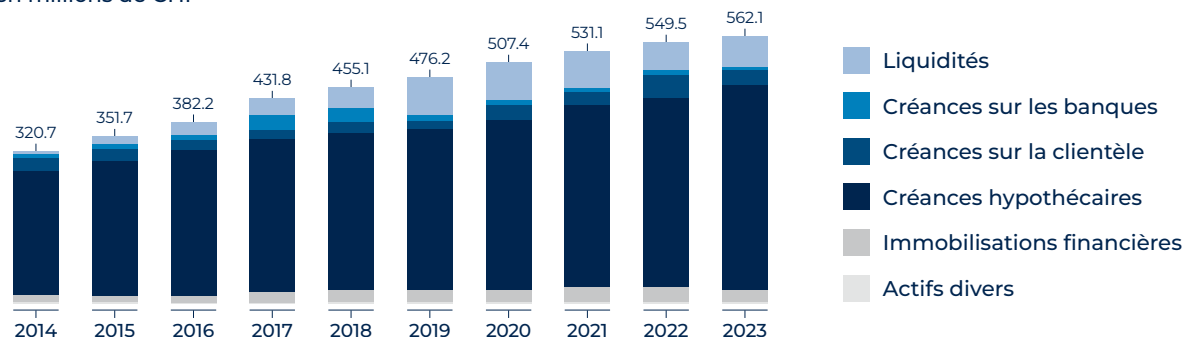
Antonio Circelli  
Directeur



# Chiffres clés de l'exercice 2023

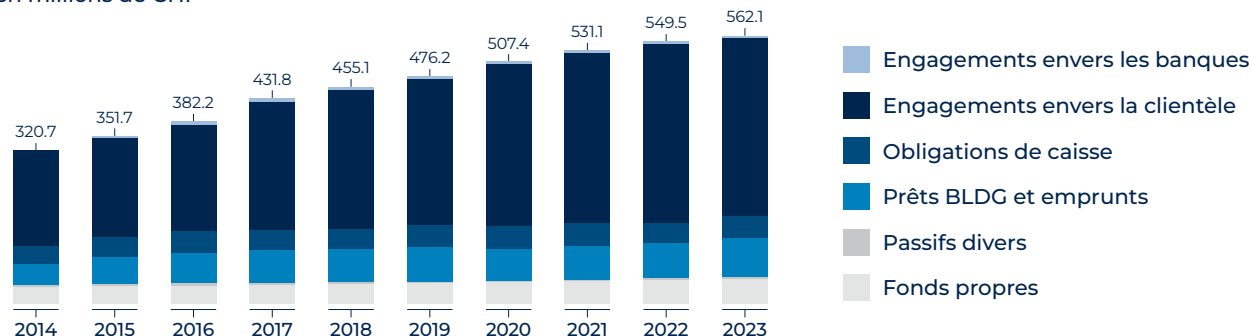
## Actifs

en millions de CHF



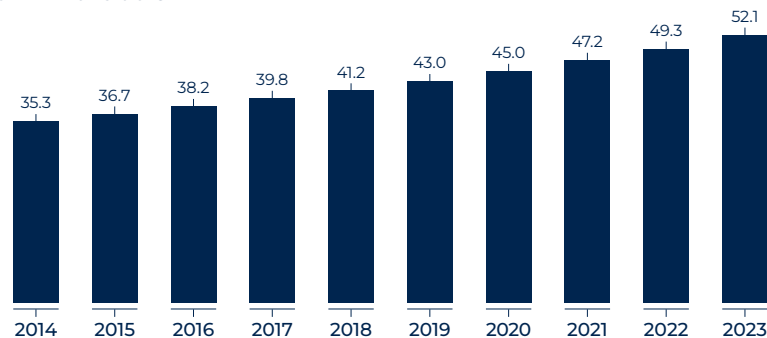
## Passifs

en millions de CHF

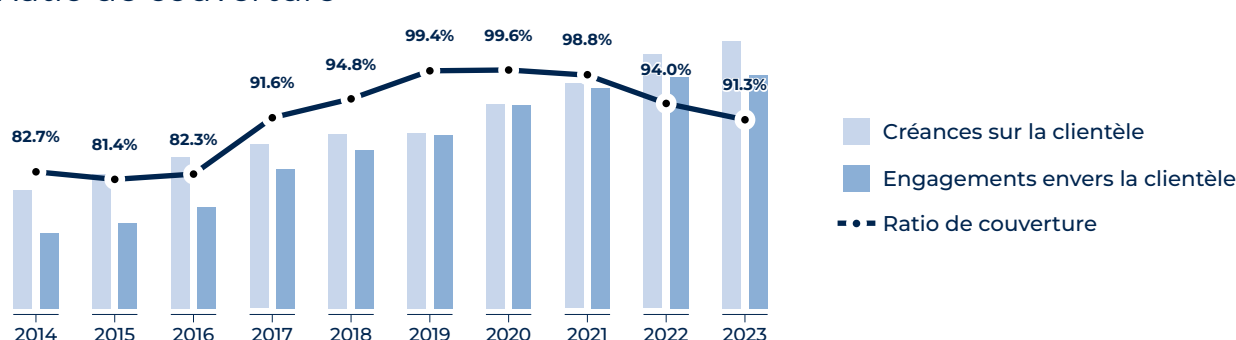


## Fonds propres

en millions de CHF



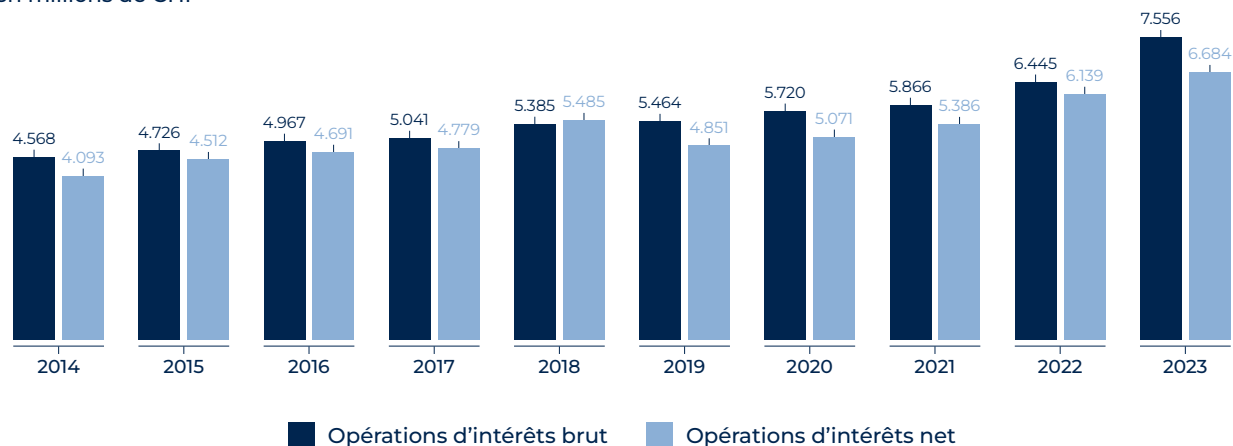
## Ratio de couverture





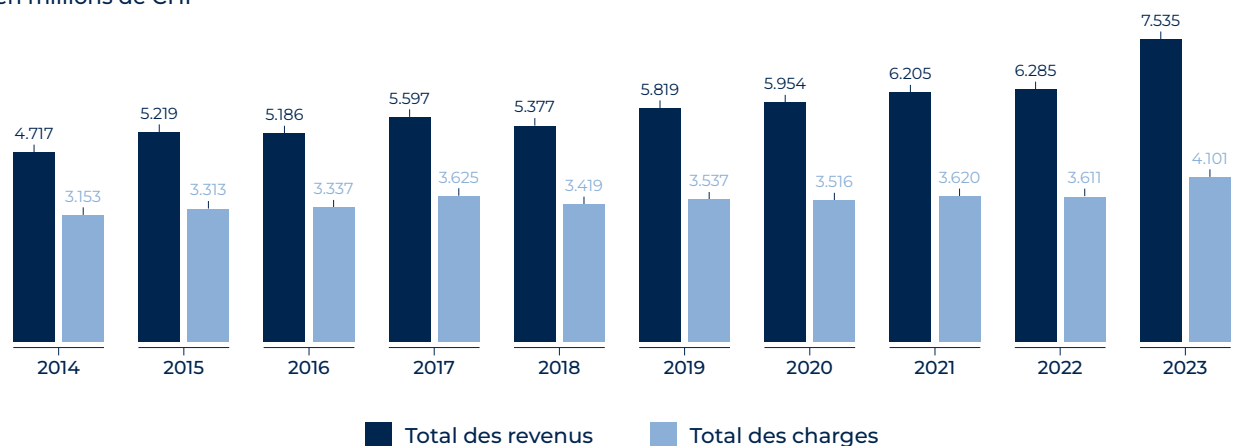
## Résultat des opérations d'intérêts

en millions de CHF



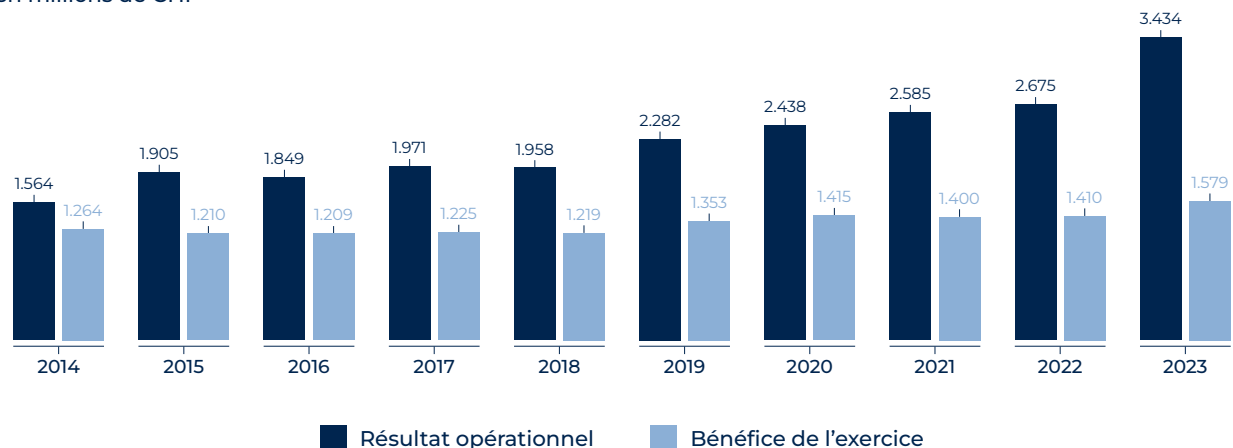
## Revenus et charges d'exploitation, corrections de valeur et variation des provisions

en millions de CHF



## Résultat opérationnel et bénéfice de l'exercice

en millions de CHF



# Gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise désigne l'ensemble des principes et les structures sur la base desquels un établissement est conduit et contrôlé par ses organes. La FINMA définit ses exigences au sein de la Circ.-FINMA 2017/01 « Gouvernance d'entreprise – banques ».

La conduite de la Caisse d'Epargne de Nyon société coopérative repose sur les deux organes que sont le Conseil d'administration et le Comité de direction. Ces organes ont des attributions et des devoirs distincts.

Le Conseil d'administration assume la haute direction et la surveillance générale de la banque. Le Comité de direction est l'organe chargé de la gestion opérationnelle de la banque. Elle est subordonnée au Conseil d'administration. Ces deux organes assument leurs responsabilités conformément aux dispositions légales, aux statuts et au règlement d'organisation (ROG).

# Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé d'au moins cinq membres, choisis parmi les sociétaires. Les administrateurs sont nommés pour quatre ans et sont rééligibles.

Le Président convoque le Conseil d'administration chaque fois que les circonstances l'exigent, mais de manière générale une fois par mois. Pour être valables, les décisions doivent être prises à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil d'administration détermine la stratégie commerciale et édicte des principes directeurs concernant la culture d'entreprise. Il approuve le concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de l'établissement et supporte la responsabilité de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficace ainsi que du pilotage des risques globaux.



De gauche à droite :  
Nicolas Delachaux, Jacques-Daniel Noverraz, Jacques Ansermet, Bérénice Guignard Nava, Christophe Challande



## Jacques Ansermet \*



**1957, Suisse**  
Ingénieur civil HES, Chésereux  
Entrée en fonction en 2012  
Président du Conseil  
d'administration depuis 2019  
Échéance du mandat en 2024

### Formation

Apprentissage de dessinateur-géomètre CFC  
Études d'ingénieur civil HES (1981).

### Parcours professionnel

Jacques Ansermet entre au bureau E. Dupuis en 1981 dont il devient associé (3 membres) en 1991 sous la nouvelle dénomination de E. Dupuis et Associés Ingénieurs Civils SA, puis associé à parts égales (2 membres) en 2005 auprès de cette même société qui est radiée en novembre 2013. En 2011, il crée sa société J. ANSERMET Ingénieur Civil Sàrl en qualité d'actionnaire unique.

### Autres activités et groupements d'intérêt

Président de la Fondation Goblet  
Membre du comité de l'ASHOL (hôpital de Nyon)  
Membre de la Fondation du patrimoine de l'hôpital de Gilly  
Président de la Fondation pour le logement des familles glandoises  
Syndic de Chésereux durant 3 législatures de 1998 à 2011  
Député au Grand conseil vaudois durant 2 législatures de 2007 à 2017  
Municipal nommé par le Conseil d'Etat à Bassins (2018) et Vevey (2019).

## Nicolas Delachaux \*



**1960, Suisse**  
Architecte EPFL-SIA, Nyon  
Entrée en fonction en 2014  
Vice-président du Conseil  
d'administration depuis 2019  
Échéance du mandat en 2026

### Formation

CFC dessinateur en bâtiment (1980)  
Diplôme d'architecte de l'École polytechnique fédérale de Lausanne EPFL (1988)  
Maîtrise postgrade en Sauvegarde du patrimoine bâti de l'EPFL (1993)  
Formation juridique en matière d'expertise et cours de formation en matière d'expertise financière immobilière au Collège Suisse des Experts Architectes, EPFL, UNI Fribourg (1995-1997).

### Parcours professionnel

En 1988, Nicolas Delachaux crée son atelier d'architecture Boujol & Delachaux SA avec son associé Bernard Boujol avec qui il collabore depuis 1983. Depuis 1988, il est membre de la Société Suisse des Ingénieurs et Architectes (SIA) et Architectes (CSEA). Il est également membre de plusieurs commissions d'urbanisme ou développement communal. Dès 2008, après le départ de B. Boujol, Denis Glatz puis en 2019 Joao-Paulo Magalhaes deviennent associés du bureau Glatz-Delachaux architectes associés.

### Autres activités et groupements d'intérêt

Diverses participations à des commissions telles que la commission technique du Château de Chillon, commission du patrimoine culturel immobilier de l'Etat de Vaud (CPCI), commission technique de Patrimoine Suisse Vaud  
Régulièrement sollicité pour des expertises par des instances juridiques  
Expert au service de l'Office fédéral de la culture section Monuments et Sites depuis 2008.

## Jacques-Daniel Noverraz \*



**1974, Suisse**  
Notaire  
Entrée en fonction en 2014  
Membre du Conseil  
d'administration  
Échéance du mandat en 2026

### Formation

Master of Law de l'Université de Fribourg en 2001  
Thèse de licence de l'Université de Lausanne en 2005.

### Parcours professionnel

Au terme de ses études de droit, Jacques-Daniel Noverraz effectue des stages au sein des Études de Me Eric Châtelain, Pully (2005- 2006), de Dubois & Crot, Nyon (2006-2007), puis de Burnier, Nyon (2007-2008). Après obtention de l'acte de capacité pour la pratique du notariat en 2008, il devient notaire associé de l'Étude Burnier & Noverraz, puis, de 2013 à 2022 de l'Étude DBCN notaires, à Nyon. En janvier 2023, il ouvre sa propre Étude.

### Autres activités et groupements d'intérêt

Membre du Conseil de Fondation de la Fondation Notariat Vaud  
Vice-président de l'Association des notaires vaudois.

## Bérénice Guignard Nava \*



**1973, Suisse**  
Juriste, conseillère senior  
en planification fiscale et  
patrimoniale, Genève  
Entrée en fonction en 2019  
Membre du Conseil  
d'administration  
Échéance du mandat en 2027

### Formation

Études de droit – Université de Genève (1998)  
Diplômes STEP 2005 (Society of Trust and Estate Practitioners)  
Swiss Advanced Certificate in Trust Management – STEP 2009.

### Parcours professionnel

Après des études de droit à l'Université de Genève, Bérénice Guignard Nava débute sa carrière professionnelle à la Banque Barclays. Après avoir complété sa formation à l'aide des diplômes STEP et du Swiss Advanced Certificate in Trust Management, elle entre à l'UBS dans un rôle de conseil à la clientèle en planification patrimoniale, puis rejoint Ardel Trust Company SA en tant que responsable du développement des affaires, poste qu'elle quitte en 2014 pour poursuivre une carrière de conseillère indépendante.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, elle rejoint la société APEX International Consulting SA, Genève, en tant que conseillère senior en planification fiscale et patrimoniale.

Puis depuis 2023, elle occupe la fonction de juriste responsable du développement des affaires et du conseil à la clientèle auprès de la société Ace International, Genève.

# Christophe Challande \*



**1966, Suisse**  
Entrepreneur, Nyon  
Entrée en fonction en 2021  
Membre du Conseil  
d'administration  
Échéance du mandat en 2025

## Formation

CFC employé de commerce (1985)  
Formation Institut Suisse pour la formation des  
cadres d'entreprise IFCAM (2002-2004).

## Parcours professionnel

Christophe Challande entre en 1986 dans  
l'entreprise familiale Challande & Fils SA, Nyon,  
en tant qu'employé de commerce, il en prend  
la direction dans les années 1990 et en devient  
propriétaire en 1998.

Administrateur des sociétés Challande & Fils  
Holding Sàrl, CHN Transports SA, Challande  
Immobilier Sàrl, Sotridec SA, à Nyon.

## Autres activités et groupements d'intérêt

Président de l'Association Suisse des Marchands de  
Matériaux section romande  
Municipal Commune de Duillier depuis 2011.

*\* Respectent les critères d'indépendance selon les  
cm 17 ss de la Circ.-FINMA 2017/01*



# Comité de direction

La gestion de la Banque et la représentation à l'égard des tiers sont confiées à un Comité de direction composé de trois membres nommés par le Conseil d'administration et présidé par le Directeur.

Le Comité de direction est responsable de l'activité opérationnelle en conformité avec la stratégie commerciale, les prescriptions et les décisions de l'organe responsable de la haute direction.



De gauche à droite :  
Daniel Zeltner, Antonio Circelli, Daniel Guérin

## Antonio Circelli



**1966, Suisse**  
Entrée en fonction en 2007  
Directeur de la Banque  
Président du Comité de direction

### Formation

CFC employé de commerce Gestion (1985)  
Maîtrise fédérale d'employé de banque (1995).

### Parcours professionnel

Au terme de son apprentissage, Antonio Circelli devient en 1985 responsable administratif auprès d'une PME. Il entre en 1987 au Crédit Suisse, Lausanne, en qualité d'assistant au service du contentieux. Il rejoint en 1990 les bureaux de Zurich comme collaborateur au back-office bourse et assistant à la gestion de fortune.

À son retour au Crédit Suisse à Lausanne courant 1991, il reprend la gestion d'un portefeuille de clients commerciaux et privés qu'il développe de 1991 à 1996. Courant 1996, il entre en fonction à Anker Bank, Lausanne, comme responsable pour toute la Suisse du service des crédits, de la gestion des risques, du contentieux et des affaires spéciales, avec le titre de fondé de pouvoir, puis dès 2001, de Sous-directeur. En mars 2007, il prend la direction de la CEN. Dès janvier 2023, il prend la présidence du Comité de direction de la CEN.

### Autres activités et groupements d'intérêt

Membre du Conseil de fondation et gérant du Fonds de prévoyance de la Caisse d'Épargne de Nyon

Membre et trésorier de la Fondation pour le logement des familles glandoises.

## Daniel Guérin



**1967, Suisse**  
Entrée en fonction en 2008  
Sous-directeur  
Responsable du service des crédits  
Membre du Comité de direction

### Formation

CFC employé de commerce Gestion (1987)  
Certificat fédéral EPCL supérieur (1987).

### Parcours professionnel

Entré au Crédit Suisse Lausanne en 1987, Daniel Guérin évolue dans différents secteurs de la banque, notamment au service des devises, dans le Retail Banking et comme conseiller à la clientèle. Dès 1997, il occupe la fonction de gestionnaire de crédits auprès de la Banque Migros Lausanne jusqu'en 2001, avant de rejoindre la Suisse Assurances en qualité de responsable du service hypothécaire de la Suisse romande. En 2002, il prend la mission d'ouvrir la nouvelle succursale du Crédit Agricole Financements (Suisse) SA à Fribourg qu'il développe et dirige jusqu'en 2006. Ensuite, après une courte activité au sein de la banque privée Anker Bank à Lausanne, afin d'y développer un portefeuille de clientèle hypothécaire, il rejoint la CEN le 1<sup>er</sup> août 2008 où il occupe depuis le poste de responsable crédits. En janvier 2023, il devient membre du Comité de direction de la CEN.

# Daniel Zeltner



1962, Suisse  
Entrée en fonction en 2008  
Sous-directeur  
Responsable des services  
généraux  
Membre du Comité de  
direction

## Formation

CFC employé de commerce Gestion (1982) auprès de la Banque Raiffeisen, Olten.

## Parcours professionnel

À l'issue de son apprentissage, Daniel Zeltner évolue durant 4 années auprès de la Banque Raiffeisen à Olten, dans le domaine de la comptabilité et opérations de guichet. En 1986, il rejoint le service comptabilité de la banque privée Anker Bank à Lausanne, puis devient en 1996 fondé de pouvoir. En octobre 2008, il entre en fonction à la CEN comme fondé de pouvoir, responsable des services généraux (comptabilité, controlling, statistiques et logistique), poste qu'il occupe depuis. Il est nommé sous-directeur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et intègre le Comité de direction de la banque en tant que membre.

## Autres activités et groupements d'intérêt

Membre du comité de la Caisse d'allocations familiales des banques vaudoises.





# Organe de révision

L'organe de révision institué par le CO est nommé par l'Assemblée générale pour une durée de mandat d'une année et exécute une révision ordinaire conformément à l'art. 906 CO en relation avec l'art. 727 ss CO.

L'Assemblée générale du 26 avril 2023 a désigné **BDO SA**, Genève, comme organe de révision statutaire pour la révision de l'année comptable 2023, sous la responsabilité de **M. Patrick Cattin**, expert-comptable diplômé, qui a accepté cette fonction.



# Organe de révision interne

La fonction de révision interne au sens des cm 82 et ss de la Circ.-FINMA 2017/01 a été attribuée par le Conseil d'administration en 2005 à la société **A & A Révision Sàrl**, Le Mont-sur-Lausanne,

sous la responsabilité de **M. Antonio Sisto** et de **Mme Annunziata Viret**, experts-comptables diplômés, qui ont accepté cette fonction.

The image shows the exterior of a building with a peach-colored facade. The name "CAISSE D'ÉPARGNE DE NYON" is displayed in large, white, three-dimensional letters above the entrance. The building features several windows with white shutters and a central entrance with a glass door. In the foreground, there are out-of-focus flowers in shades of pink, yellow, and orange.

CAISSE D'ÉPARGNE DE NYON

# Bilans et comptes 2023

# Bilans

<b>Actifs</b>	Annexe	<b>31.12.2023</b> CHF	31.12.2022 CHF
Liquidités		63 916 342.09	58 438 316.53
Créances sur les banques		6 533 463.48	10 120 003.59
Créances sur la clientèle	8	31 315 039.71	48 128 359.05
Créances hypothécaires	8	429 664 138.59	396 788 292.18
Opérations de négoce	9	1 707 209.50	2 014 984.50
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	10	845 730.84	1 625 109.07
Immobilisations financières	11	25 495 525.01	29 979 173.72
Comptes de régularisation		679 204.32	412 606.23
Participations	12	484 748.06	484 748.06
Immobilisations corporelles	13	1 290 180.00	1 362 210.00
Autres actifs	14	190 658.34	179 941.45
<b>Total des actifs</b>		<b>562 122 239.94</b>	<b>549 533 744.38</b>
<hr/>			
Total des créances de rang subordonné		4 229 750.00	5 179 000.00
<hr/>			
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-
<hr/>			



## Passifs

	Annexe	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Engagements envers les banques		4 030 000.00	4 580 000.00
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		375 181 365.77	374 331 368.77
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	10	146 111.30	1 390.86
Obligations de caisse		45 711 000.00	43 939 000.00
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	18	79 900 000.00	72 600 000.00
Comptes de régularisation		1 454 474.48	745 276.95
Autres passifs	14	1 088 377.17	1 760 699.44
Provisions	19	2 400 000.00	2 100 000.00
Réserve pour risques bancaires généraux	19	11 500 000.00	10 200 000.00
Capital social	20	1 200 000.00	1 200 000.00
Réserve légale issue du bénéfice		5 600 000.00	5 500 000.00
Réserves facultatives issues du bénéfice		32 300 000.00	31 100 000.00
Bénéfice reporté		32 008.36	66 062.05
Bénéfice de l'exercice		1 578 902.86	1 409 946.31
<b>Total des passifs</b>		<b>562 122 239.94</b>	<b>549 533 744.38</b>

## Opérations hors bilan

Engagements conditionnels	8, 23	4 155.00	68 345.20
Engagements irrévocables	8	14 868 360.00	12 300 650.00
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	8	407 680.00	407 680.00

# Compte de résultat

	Annexe	2023 CHF	2022 CHF
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>			
Produits des intérêts et des escomptes		8 847 350.07	6 679 288.00
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		74 368.00	72 543.45
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		901 879.36	958 880.49
Charges d'intérêts		-2 267 810.37	-1 266 064.38
Résultat brut des opérations d'intérêts		<b>7 555 787.06</b>	<b>6 444 647.56</b>
Variations des corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		- 871 779.45	- 305 629.57
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts		<b>6 684 007.61</b>	<b>6 139 017.99</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>			
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		36 999.62	33 231.97
Produit des commissions sur les opérations de crédit		30 100.00	26 600.00
Produit des commissions sur les autres prestations de service		296 644.21	356 265.57
Charges de commissions		- 70 731.31	- 75 866.52
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		<b>293 012.52</b>	<b>340 231.02</b>
<b>Résultat des opérations de négoce</b>	24	<b>359 322.10</b>	<b>-234 774.05</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>			
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		526 792.70	579 106.89
Produit des participations		16 016.00	14 564.00
Résultat des immeubles		52 027.80	44 050.70
Autres produits ordinaires		56 965.26	2.60
Autres charges ordinaires		-453 015.31	-596 731.83
Sous-total Autres résultats ordinaires		<b>198 786.45</b>	<b>40 992.36</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Charges de personnel	25	-2 300 622.10	-2 034 859.90
Autres charges d'exploitation	26	-1 271 691.77	-1 254 285.66
Sous-total Charges d'exploitation		<b>-3 572 313.87</b>	<b>-3 289 145.56</b>
<b>Report</b>		3 962 814.81	2 996 321.76

	Annexe	2023 CHF	2022 CHF
<b>Report</b>		3 962 814.81	2 996 321.76
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		- 228 837.15	- 221 345.95
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		- 300 000.00	- 100 244.40
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>3 433 977.66</b>	<b>2 674 731.41</b>
Produits extraordinaires	27	-	11 639.35
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	27	-1 300 000.00	- 900 000.00
Impôts	28	- 555 074.80	- 376 424.45
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>1 578 902.86</b>	<b>1 409 946.31</b>

<b>Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan</b>		2023 CHF	2022 CHF
Bénéfice de l'exercice		1 578 902.86	1 409 946.31
Bénéfice reporté		32 008.36	66 062.05
<b>Bénéfice au bilan</b>		<b>1 610 911.22</b>	<b>1 476 008.36</b>

<b>Répartition du bénéfice (2022) et proposition de répartition du bénéfice (2023)</b>			
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		100 000.00	100 000.00
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice		1 300 000.00	1 200 000.00
Distribution sur le capital social			
- Dividende statutaire 5 %		60 000.00	60 000.00
- Dividende supplémentaire 7 % (7 %)		84 000.00	84 000.00
- Dividende 195 <sup>ème</sup> 1 %		12 000.00	-
<b>Bénéfice reporté</b>		<b>54 911.22</b>	<b>32 008.36</b>

# État des capitaux propres

(en CHF 1 000)

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
<b>Capitaux propres au 01.01.2023</b>	<b>1 200</b>	<b>-</b>	<b>5 500</b>	<b>10 200</b>	<b>31 166</b>	<b>-</b>	<b>1 410</b>	<b>49 476</b>
Répartition du bénéfice 2022								
- Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-	-	100	-	-	-	- 100	-
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-	-	-	-	1 200	-	- 1 200	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	- 144	- 144
- Modification du bénéfice reporté	-	-	-	-	- 34	-	34	-
Autres dotations affectant les réserves pour risques bancaires généraux	-	-	-	1 300	-	-	-	1 300
Bénéfice 2023	-	-	-	-	-	-	1 579	1 579
<b>Capitaux propres au 31.12.2023</b>	<b>1 200</b>	<b>-</b>	<b>5 600</b>	<b>11 500</b>	<b>32 332</b>	<b>-</b>	<b>1 579</b>	<b>52 211</b>



# Régionale et engagée



Les collaboratrices et collaborateurs de la CEN se mobilisent au quotidien pour garantir des prestations de haute qualité et fournir des conseils personnalisés au plus près des objectifs de la clientèle.

**À votre écoute,  
au cœur  
de votre région**





# Annexe aux comptes annuels

## 1. Raison sociale, forme juridique, siège de la banque et généralités

La Caisse d'Épargne de Nyon société coopérative (ci-après, CEN) est une société coopérative de droit suisse dont le siège social est à Nyon.

Fondée en janvier 1828, la CEN exerce son activité pour promouvoir et favoriser avant tout l'épargne et placer les fonds ainsi reçus principalement en prêts hypothécaires, prenant place majoritairement en premier rang. La CEN, en sa qualité de banque de proximité indépendante, effectue toutes les opérations bancaires, à l'exception de la gestion de fortune. Son champ d'activité s'étend à tout le territoire de la Confédération, mais principalement au district de Nyon et environs.

### Externalisation d'activités (outsourcing)

Au sens de la Circ.-FINMA 2018/03, la CEN externalise la gestion de l'infrastructure informatique ainsi que l'hébergement de sa plateforme de banque en ligne.

Conformément aux exigences de la FINMA, ces externalisations ont fait l'objet de contrats de services détaillés. Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires concernés sont tous soumis au secret bancaire.

### Opérations au bilan

Les opérations au bilan forment la principale source de revenu de la CEN. Les dépôts de la clientèle, y compris les obligations de caisse, représentent 75 % du total du bilan (exercice précédent 76 %).

Les crédits octroyés à la clientèle sont en général couverts par des hypothèques. Ils représentent 82 % du total du bilan au 31 décembre 2023 (exercice précédent 81 %). La banque finance principalement des immeubles d'habitation. Les crédits commerciaux aux entreprises sont en règle générale gagés.

### Opérations de commissions et de prestations de service

La majeure partie des opérations de commissions et de prestations de service concerne l'activité des crédits, le trafic des paiements, ainsi que les transactions sur titres pour le compte de la clientèle.

## 2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

### 2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes aux prescriptions du Code des Obligations, à la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, à l'OEPC-FINMA, ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, les négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomérats financiers définies par la Circ.-FINMA 2020/01.

Le bouclage annuel statutaire avec présentation fiable décrit la situation économique de la CEN de manière à ce qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée. Les comptes annuels peuvent contenir des réserves latentes.

### Principes généraux d'évaluation

Les comptes sont établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Par conséquent, les inscriptions au bilan sont fondées sur les valeurs de continuation. Les postes du bilan sont évalués individuellement.

### Saisie des opérations

Toutes les opérations sont enregistrées au jour de leur conclusion, selon le principe de la date d'opération et évaluées selon les principes énoncés ci-après.

### Traitement des monnaies étrangères

Les comptes annuels sont présentés en francs suisses. Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes résultant du règlement de ces transactions, ainsi que de la conversion au taux applicable à la date de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat dans la position « Résultat des opérations de négoce ».

	2023	2022
	Cours de clôture	Cours de clôture
USD	0.8400	0.9240
EUR	0.9300	0.9850
GBP	1.0700	1.1120

### Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées à la valeur nominale.



## **Créances sur les banques**

Les créances sur les banques sont enregistrées à la valeur nominale.

## **Créances sur la clientèle et créances hypothécaires**

Les créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

Les créances compromises sont évaluées à la valeur de liquidation et une correction de valeur est effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. Lorsque le remboursement de la créance dépend exclusivement de la réalisation des sûretés, la part en blanc est intégralement couverte par une correction de valeur.

Les intérêts et commissions échus impayés depuis plus de trois mois, de même que les intérêts courus rattachés à la même créance, sont provisionnés en totalité.

Les créances ne sont pas considérées comme compromises lorsque la valeur de liquidation du gage couvre entièrement l'engagement.

Les intérêts (y compris les intérêts courus) et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas comptabilisés comme produits des intérêts. Les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés sont considérés comme étant en souffrance. En ce qui concerne les crédits en comptes courants, les intérêts et les commissions sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'à régularisation de la situation, les intérêts et commissions futurs ne seront pas crédités dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ».

Les intérêts ne sont pas extournés rétroactivement. Les créances résultant des intérêts accumulés, jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés), sont amorties par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont des corrections de valeur pour pertes non encore survenues. Les risques inhérents de défaillance sont des risques découlant implicitement des opérations de crédit et ne pouvant être égales à zéro au niveau de l'ensemble de la banque.

À cet effet, la banque constitue des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises à hauteur de 0,5 % du montant total des créances hypothécaires, 2,5 % des avances gagées et 5,0 % des crédits en blanc (hors collectivités de droit public) en fonction du risque inhérent au type d'avance.

Les corrections de valeurs pour risque de défaillance qui ne s'avèrent plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour couvrir d'autres besoins de même nature sont, en principe, dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les corrections de valeur individuelles ainsi que celles sur base forfaitaire pour risques inhérents de défaillance sont compensées avec les positions actives correspondantes.

## **Engagements envers les banques, engagements résultant des dépôts de la clientèle**

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

## **Opérations de négoce, engagements résultant des opérations de négoce**

Les portefeuilles destinés au négoce sont évalués à leur juste valeur. Quant aux positions pour lesquelles il n'existe pas de marché représentatif, l'inscription au bilan s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse. Les gains et pertes résultant de cette évaluation ainsi que ceux réalisés pendant la période sous revue figurent au compte de résultat sous la rubrique « Résultat des opérations de négoce ». Les intérêts et dividendes sur portefeuilles des titres au négoce figurent sous la rubrique « Résultat des opérations d'intérêts ».

## **Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés sont utilisés exclusivement à des fins de couverture et sont évalués à la juste valeur.

## **Les opérations de couverture**

La banque utilise des instruments financiers dérivés pour piloter le risque de taux d'intérêt, dans le cadre de la gestion du bilan. Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Les résultats des opérations de couverture sont saisis sous une rubrique de résultat identique à celle qui enregistre les résultats des opérations « Macro-Hedge » utilisées pour couvrir les risques de taux et généralement enregistrés sous les rubriques « Charges d'intérêts ».

Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position «Autres actifs» soit à la position «Autres passifs».

Les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés sont publiées dans les rubriques du bilan correspondantes.

### **Immobilisations financières**

La banque détient, pour des raisons de placement de ses liquidités, un portefeuille de titres principalement à rendement fixe.

Les immobilisations financières peuvent comprendre des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux physiques, ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

#### **Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance**

L'évaluation est effectuée à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée résiduelle («accrual method»). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques «Autres actifs» et «Autres passifs».

#### **Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles repris dans les opérations de crédits et destinés à la revente**

L'évaluation est effectuée selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé entre le coût d'achat et la valeur de liquidation. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les rubriques «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires».

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une

réévaluation jusqu'à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition adaptés est enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires».

### **Participations**

Parmi les participations figurent les participations dans des établissements régionaux et locaux nécessaires pour des raisons économiques et commerciales, ainsi que les actions de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire. Les participations sont évaluées selon le principe de la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires.

A chaque date du bilan, la banque procède à un examen pour déterminer si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être affectés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable doit être déterminée.

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont comptabilisés dans la rubrique «Produits extraordinaires» et les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires».

### **Immobilisations corporelles**

Les investissements effectués dans de nouvelles immobilisations corporelles qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite de CHF 5'000.- définie par la banque, sont activés et portés au bilan à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont présentées au bilan, déduction faite des amortissements cumulés qui sont comptabilisés de manière linéaire, dès le commencement effectif de l'exploitation de l'objet et selon les durées d'utilisation suivantes :

- Immeubles 50 ans
- Autres 5 ans.

La banque examine à la date du bilan si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être affectés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable doit être déterminée.

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans la rubrique « Produits extraordinaires » et les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

### **Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts**

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

### **Comptes de régularisation actifs et passifs**

Toutes les contreparties des produits et des charges servant à la délimitation dans le temps et constatées au compte de résultat sont comptabilisées dans ces rubriques, notamment les délimitations concernant les impôts dus.

### **Provisions**

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont économiquement plus nécessaires et non réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature sont en principe dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées comme suit :

- les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts » ;
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel » ;
- les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes ».

### **Réserves pour risques bancaires généraux**

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la banque. La création ainsi que la dissolution des réserves pour risques bancaires généraux sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ».

La réserve pour risques bancaires généraux a été intégralement fiscalisée et, par conséquent, peut

être considérée comme des fonds propres au sens de l'art. 21 al. 1 let. c OFR.

### **Impôts**

La CEN impute les impôts dans la période où le revenu est acquis. Les impôts dus au titre du bénéficiaire courant et du capital imposable sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Impôts ».

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés au bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passifs).

### **Engagements de prévoyance**

Les contributions sont présentées comme charges de personnel dans le compte de résultat de l'exercice auquel elles sont liées.

La banque examine chaque année s'il existe, de son point de vue, des avantages économiques ou des engagements économiques vis-à-vis des divers plans de prévoyance en faveur des collaborateurs et les porte au bilan conformément à la norme Swiss GAAP RPC 16. La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente est enregistrée dans la rubrique « Charges de personnel » du compte de résultat.

L'examen annuel est effectué sur la base des comptes annuels des institutions de prévoyance (dont la date de clôture ne remonte pas à plus de douze mois) établis conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

Les réserves de contributions de l'employeur sont comptabilisées dans la rubrique du compte de résultat « Charges de personnel » et ne sont pas activées au bilan. Le détail relatif à la constitution et à l'utilisation de la réserve de contribution de l'employeur est présenté dans l'annexe n° 17.

### **Opérations hors bilan**

#### **Engagements conditionnels, engagements irrévocables et engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires**

Le principe de la valeur nominale est appliqué. Pour les risques identifiés, il est constitué des provisions au passif du bilan fondées sur le principe de la prudence.

#### **2.2 Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation**

Il n'y a pas eu de modification des principes comptables et d'évaluation par rapport à l'exercice précédent.

### 3. Gestion des risques

La banque est principalement exposée aux risques suivants : les risques de crédit, de taux, de marché, de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et juridiques.

En matière de gestion des risques, la CEN procède de façon régulière à des analyses et à un suivi des opérations à risque, lesquels portent notamment sur les avances à la clientèle ainsi que sur la structure de son bilan.

Le Conseil d'administration statue régulièrement sur les principaux risques décrits ci-après. L'évaluation tient compte notamment des mesures destinées à réduire ces risques ainsi que des contrôles internes.

Les risques de crédit et de taux naturellement inhérents aux opérations du bilan – activité principale de la CEN – peuvent fortement influencer la situation de rendement. C'est la raison pour laquelle les organes dirigeants portent une attention toute particulière à la gestion des risques.

Les organes de la haute direction sont régulièrement informés de la situation financière, du respect des normes de fonds propres et de liquidité, ainsi que des risques inhérents, par un système d'information adapté.

#### 3.1 Risques de crédit

La banque exerce ses activités en matière de crédits selon les principes et usances habituels du secteur bancaire. Elle met tout en œuvre en vue de maîtriser le risque de crédit.

A cet effet, elle applique les lignes directrices suivantes :

- les crédits sont accordés à des débiteurs solvables ;
- des risques plus élevés peuvent être pris dans des cas exceptionnels et avec une justification particulière. De plus, des garanties complémentaires sont généralement exigées ;
- le portefeuille des crédits est surveillé de manière continue au moyen d'un système de « rating » propre à la CEN et par des analyses de crédit approfondies. Lors de la détection d'un risque, les mesures à prendre sont définies et appliquées immédiatement ;
- le Conseil d'administration est informé à temps de toute évolution défavorable ou de tout événement particulier.

Les autorisations de crédit reposent sur des exigences qualitatives et s'exercent selon des limites de compétences. Toutes les affaires de crédit présentées pour décision font l'objet d'une analyse minutieuse, comportant en particulier :

- la détermination de la situation privée et économique du preneur de crédit ;
- la documentation des données relatives au client ;

- l'existence et la disponibilité des fonds propres nécessaires ;
- la capacité du débiteur d'assumer durablement les charges liées au crédit ;
- le cas échéant, l'analyse et l'évaluation du gage immobilier.

L'étendue des vérifications est adaptée aux risques encourus par la banque. Une prudence accrue est appliquée à la reprise de financements d'autres établissements bancaires. Les informations relatives à l'identification des risques de défaillance, à la détermination du besoin de corrections de valeur ainsi qu'aux crédits sans couverture, sont détaillées sous le chapitre 4.

#### 3.2 Risques de variation des taux d'intérêt

Les risques de variation des taux d'intérêt sont périodiquement évalués à l'aide de simulations de variations de la courbe de taux (analyses GAP). Afin de maîtriser les risques de taux, le Conseil d'administration a fixé, sur la base de ces simulations, des limites de tolérance aux risques de pertes.

La mesure des risques, de même que l'utilisation de scénarios de stress sont effectuées périodiquement à l'aide d'un progiciel standard sur la base d'informations financières de la banque documentées et traitées de manière à garantir l'intégrité, l'exactitude et l'actualité des données.

La mesure ainsi que la gestion des risques de taux d'intérêt sont de la compétence de la Direction qui informe le Conseil d'administration, trimestriellement, sur l'évolution de la situation de risques de taux d'intérêt et, semestriellement, sur les analyses et conclusions ressortant des simulations de crise.

Les simulations de crise se basent sur des scénarios de taux qui sont particulièrement dommageables pour la banque, en vue de déterminer leur impact même si la probabilité d'occurrence est extrêmement faible. Les scénarios de taux établis sur cette base tiennent compte de l'évolution de la structure des taux, de l'évolution de la situation de risque de la banque et de l'évolution du comportement de la clientèle et du marché. Les effets de structure font l'objet d'une attention particulière dans le cadre des simulations de crise. Les scénarios définis sont documentés et adaptés périodiquement en fonction des besoins spécifiques de la banque.

#### 3.3 Autres risques de marché

Les autres risques de marché, découlant principalement des risques de positions liées aux opérations de négoce et des risques de change provenant du commerce des devises, font l'objet d'un système de limites et d'une surveillance permanente.



### 3.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est géré et surveillé selon les prescriptions de la législation bancaire.

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité dans laquelle la banque pourrait se trouver de générer rapidement des liquidités face à un besoin non anticipé.

En matière de gestion du risque de liquidité, la banque a pour objectif de garantir sa capacité de faire face à ses engagements en tout temps et de manière continue, en particulier lors d'une crise à l'échelle de l'institution et/ou de l'ensemble du marché qui affecte très défavorablement sa capacité d'obtenir suffisamment de financement, garanti ou non par des sûretés.

Le Conseil d'administration détermine la politique de gestion de la liquidité, la vérifie régulièrement, mais au moins une fois par an, et s'assure que la Direction, responsable du contrôle des risques, mette en œuvre les prescriptions en la matière et les communique de manière claire et compréhensible à tous les employés concernés.

En cas d'évènement inattendu ou si l'évolution des indicateurs avancés l'impose, la Direction procède à des tests de résistance particuliers portant sur des scénarios extrêmes qui, même s'ils ont une faible probabilité de survenance, restent plausibles. En fonction des résultats, la banque détermine l'opportunité d'instaurer des limites à surveiller. Les résultats sont, le cas échéant, rapportés au moins une fois par an au Conseil d'administration et lui servent de base pour juger du besoin d'agir en vue de limiter les risques selon les exigences.

### 3.5 Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou suite à des événements externes. Cette définition inclut l'ensemble des risques juridiques, y compris les amendes d'autorités de surveillance.

Le Conseil d'administration détermine un concept-cadre pour la gestion des risques opérationnels, notamment en définissant la propension et la tolérance au risque, et le vérifie régulièrement. Sont consignés la nature, le type et le niveau des risques opérationnels auxquels la banque est exposée et ceux qu'elle est prête à prendre. Le risque pandémie (Covid-19) en fait partie.

La Direction développe ce concept-cadre, le transpose en règles et processus concrets, puis le met en œuvre dans les processus de gestion des risques au sein des unités d'affaires, avec instauration de contrôles. Le suivi des risques opérationnels faisant l'objet de contrôles est intégré aussi bien dans les processus journaliers

que dans le Système de Contrôle Interne (SCI). De plus, le risque informatique (systèmes techniques, sécurité et confidentialité des données clients) est également suivi de manière régulière par des contrôles opérationnels.

La Direction fait le point semestriellement avec la fonction « Contrôle des risques » et le service « comptabilité/logistique » pour déterminer si tous les risques opérationnels significatifs de la banque ont été identifiés.

L'identification des risques opérationnels se base sur des valeurs empiriques. Tous les risques opérationnels identifiés sont consignés au fur et à mesure dans l'inventaire des risques ORM (Operational Risk Management) qui constitue la base pour la surveillance et la limitation des risques opérationnels. Il est passé en revue et complété le cas échéant annuellement par la fonction « Contrôle des risques » avant d'être soumis à la Direction et au Conseil d'administration pour approbation.

Tous les risques opérationnels consignés dans l'inventaire des risques ORM sont évalués selon des critères d'appréciation de l'étendue du dommage, autant d'un point de vue financier que d'un possible dégât d'image. Quant à l'appréciation de la probabilité de survenance, elle repose sur l'évaluation temporelle de la fréquence de survenance.

La banque ne prend pas de risques avec une portée étendue. En présence de risques opérationnels avec des effets élevés et/ou une probabilité de survenance élevée, des mesures correspondantes pour réduire ou transférer le risque sont prises. La tolérance au risque peut dès lors être qualifiée comme faible.

### Mesures de continuité de l'activité

La centralisation des services dans un seul bâtiment augmente le risque de vulnérabilité en cas de sinistre. Pour éviter autant que possible des interruptions de longue durée, la Direction a établi un plan de secours. En documentant et en hiérarchisant les phases critiques nécessaires à la reprise de l'activité bancaire, le plan de secours a pour but de régler les mesures d'urgence à prendre en cas de survenance d'un sinistre majeur et d'assurer la continuité du fonctionnement de la banque. Il réduit par son application la durée d'indisponibilité des données.

L'établissement d'un plan de secours en cas de catastrophe (y compris en cas de pandémie) fait partie intégrante des efforts consentis pour assurer une exploitation bancaire sûre. La décision quant à la présence d'un cas de catastrophe et au déclenchement du plan de secours est prise par la Direction, après entente avec le Conseil d'administration.

## 4. Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

### 4.1 Crédits hypothécaires

La surveillance des crédits dépend essentiellement du type et de la qualité du gage, de la catégorie et de la solvabilité du débiteur ainsi que du montant du crédit.

Tous les crédits couverts par un gage hypothécaire font l'objet d'une revue périodique. Comme lors de l'octroi, la qualité du gage et du débiteur ainsi que la documentation du crédit sont contrôlées. Au besoin, le dossier est complété et actualisé.

La fréquence de la revue est déterminée selon la nature de la couverture, le montant du crédit et le taux d'avance.

### 4.2 Crédits sans couverture

Les crédits en blanc ou partiellement couverts sont octroyés pour des durées déterminées. Leur renouvellement éventuel intervient après une nouvelle analyse de la situation financière du débiteur.

### 4.3 Procédure pour déterminer les corrections de valeur et provisions

Les positions à risque sont principalement les suivantes :

- crédits commerciaux ou privés qui présentent une part en blanc et dont le rating est insuffisant ;
- prêts dont la valeur du gage s'est dépréciée de manière importante (baisse du marché, déprédations, entretiens/amortissements insuffisants, etc.) de sorte qu'ils ne sont pas/plus couverts par la valeur d'avance du gage et/ou dont le débiteur ne présente plus les garanties suffisantes de paiement des charges financières découlant du crédit ;
- positions avec arriérés d'intérêts et/ou d'amortissements supérieurs à 90 jours ;
- positions avec dépassements de limites fréquents ;
- clients notoirement en difficultés financières, en instance de faillite, etc.

La liste des positions à risque est présentée trimestriellement au Conseil d'administration et les positions importantes sont commentées. De manière générale, la Direction informe régulièrement le Conseil d'administration sur l'évolution de chaque position à risque. Les arriérés d'intérêts supérieurs à 90 jours sont provisionnés. La liste des intérêts impayés de plus de 90 jours est remise trimestriellement au Conseil d'administration avec commentaires écrits (mesures prises, évolution de la situation). Lors

d'intérêts impayés de plus de 90 jours le crédit doit être soumis à un renouvellement complet avec une nouvelle estimation de la valeur du gage.



## 5. Evaluation des sûretés de crédit

### Crédits hypothécaires

La valeur de gage est déterminée par rapport au type d'objet. Dans tous les cas, s'agissant du financement d'achats immobiliers et/ou de transferts, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse, en vertu duquel la valeur de nantissement correspond au montant le plus faible entre la valeur de gage évaluée par la banque et la valeur d'acquisition.

La CEN procède à une estimation détaillée de la valeur des immeubles qu'elle visite, lorsqu'elle estime que la valeur dudit immeuble doit faire l'objet d'un contrôle approfondi.

Des estimations d'experts externes peuvent également être utilisées en vue de déterminer la valeur de l'immeuble. Pour les cas très complexes, la CEN peut commander une expertise à un spécialiste externe. Les évaluations externes doivent toutefois respecter les exigences minimales des estimations internes.

Les gages immobiliers garantissant des créances compromises seront estimés à leur valeur de liquidation actuelle en tenant compte du risque de devoir être vendus sous la pression du temps ou lors d'une réalisation forcée.

## 6. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture

### Utilisation de la comptabilité de couverture

La CEN peut être soumise à une situation de risque en cas de hausse des taux d'intérêts compte tenu de la croissance des prêts hypothécaires à taux fixes, refinancés en partie par des passifs variables. Par conséquent, cette situation peut engendrer un déséquilibre sur certaines échéances qui pourrait faire l'objet d'opérations de couverture.

C'est pourquoi, la banque recourt à des SWAP de taux d'intérêts afin d'atténuer ces déséquilibres.

Lorsque la CEN étudie la possibilité de contracter un SWAP, une simulation est effectuée afin d'évaluer l'influence sur la rentabilité, la marge d'intérêts prévisionnelle, ainsi que sur la valeur de marché et la sensibilité des fonds propres. Sur la base des résultats du test, la Direction souscrit un contrat de SWAP auprès d'un établissement financier tiers.

### Type d'opérations de base et de couverture

Les opérations de base:

- Créances hypothécaires à taux fixe, sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt.

Les opérations de couverture:

- Swaps de taux d'intérêts;
- Contrats à terme sur devises.

### Constitution des groupes d'instruments financiers

Les créances hypothécaires à taux fixe, qui sont sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt, sont groupées par échéance et couvertes à l'aide d'une opération « Macro Hedge ».

### Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

La banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base ainsi que l'objectif de couverture et l'effectivité de la relation de couverture.

### Mesure de l'effectivité

Une couverture est considérée comme efficace lorsque celle-ci permet de réduire le risque de taux par la fixation de la marge d'intérêt et de réduire la sensibilité des fonds propres face à une variation des taux. De plus, la valeur nominale des créances hypothécaires rattachées à une opération de couverture est supérieure à la valeur du notionnel du SWAP.

## 7. Événements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement majeur à mentionner au bilan et/ou dans l'annexe au 31 décembre 2023 n'est survenu jusqu'à la date d'établissement du présent rapport de gestion.



## 8. Couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en CHF 1 000)

	Nature des couvertures			<b>Total</b>
	Garanties hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
<b>Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>				
Créances sur la clientèle	4 180	1 733	27 480	33 393
- dont créances sur corporations de droit public	-	-	11 599	11 599
Créances hypothécaires				
immeubles d'habitation	379 288	-	-	379 288
immeubles agricoles	7 613	-	-	7 613
immeubles commerciaux	40 396	-	-	40 396
immeubles artisanaux et industriels	1 726	-	-	1 726
autres	4 786	-	-	4 786
<b>Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>				
<b>Total au 31.12.2023</b>	<b>437 989</b>	<b>1 733</b>	<b>27 480</b>	<b>467 202</b>
Total au 31.12.2022	402 994	2 151	45 522	450 667
<b>Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)</b>				
<b>Total au 31.12.2023</b>	<b>433 823</b>	<b>1 703</b>	<b>25 453</b>	<b>460 979</b>
Total au 31.12.2022	399 129	2 119	43 669	444 917
<b>Hors bilan</b>				
Engagements conditionnels	-	-	4	4
Engagements irrévocables	11 819	-	3 049	14 868
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	-	408	-	408
<b>Total hors bilan</b>				
<b>Total au 31.12.2023</b>	<b>11 819</b>	<b>408</b>	<b>3 053</b>	<b>15 280</b>
Total au 31.12.2022	10 143	472	2 162	12 777
<b>Créances compromises</b>				
	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
<b>Total au 31.12.2023</b>	<b>9 080</b>	<b>5 795</b>	<b>3 285</b>	<b>3 285</b>
Total au 31.12.2022	8 898	5 835	3 063	3 063



## 9. Opérations de négoce

(en CHF 1 000)

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Actifs</b>		
<b>Opérations de négoce</b>		
Titres de participation	1 707	2 015
<b>Total des opérations de négoce</b>	<b>1 707</b>	<b>2 015</b>
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	-	-
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-

## 10. Instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en CHF 1 000)

	Instruments de couverture		Volume des contrats
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	
<b>Instruments de taux au 31.12.2023</b>			
Swaps	846	124	19 000
<b>Devises au 31.12.2023</b>			
Contrats à terme	-	22	930
<b>Total avant prise en compte des contrats de netting</b>	<b>846</b>	<b>146</b>	<b>19 930</b>
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	846	146	19 930
<b>Total après prise en compte des contrats de netting</b>	<b>846</b>	<b>146</b>	<b>19 930</b>
Situation au 31.12.2022	1 625	2	17 563

Tous les instruments financiers dérivés sont conclus avec des contreparties bancaires.

## 11. Immobilisations financières

(en CHF 1 000)

Répartition des immobilisations financières	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Titres de créance	8 935	11 519	8 621	10 805
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	8 935	11 519	8 621	10 805
Titres de participation	16 514	18 413	17 466	19 029
Métaux précieux	47	47	90	87
Immeubles	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>25 496</b>	<b>29 979</b>	<b>26 177</b>	<b>29 921</b>
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-	-	-

### Répartition des contreparties selon la notation

	Qualité haute	Qualité moyenne	Qualité moyenne inférieure	Spéculatif	Extrêmement spéculatif	En défaut	Sans rating
Valeur comptable des titres de créance	-	1 100	4 930	2 905	-	-	-

La banque se fonde sur les classes de notation d'une agence de rating reconnue par la FINMA.

## 12. Participations

(en CHF 1 000)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable 31.12.2022	2023						Valeur de marché
				Change-ments d'affectation	Investis-sements	Désinves-tissements	Amortis-sements	Adaptations de valeur	Valeur comptable 31.12.2023	
<b>Participations</b>										
Avec valeur boursière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sans valeur boursière	485	-	485	-	-	-	-	-	485	-
<b>Total des participations</b>	<b>485</b>	<b>-</b>	<b>485</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>485</b>	<b>-</b>

Aucune participation significative directe ou indirecte n'est détenue au 31 décembre 2023.

### 13. Immobilisations corporelles

(en CHF 1 000)

	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable 31.12.2022	2023					Valeur comptable 31.12.2023
				Change- ments d'affectation	Investis- sements	Désinves- tissements	Amortis- sements	Reprises	
Immeubles à l'usage de la banque	2 130	1 302	828	-	15	-	44	-	799
Autres immeubles	527	303	224	-	-	-	13	-	211
Autres immobilisations corporelles	7 332	7 022	310	-	169	- 27	172	-	280
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>9 989</b>	<b>8 627</b>	<b>1 362</b>	<b>-</b>	<b>184</b>	<b>- 27</b>	<b>229</b>	<b>-</b>	<b>1 290</b>

Aucun leasing opérationnel au 31 décembre 2023 (aucun en 2022).

### 14. Autres actifs et autres passifs

(en CHF 1 000)

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Comptes de compensation	-	-	667	1 620
Impôts indirects	189	170	415	134
Coupons et titres non encaissés	-	-	-	-
Actifs et passifs divers	2	10	6	7
<b>Total des autres actifs et autres passifs</b>	<b>191</b>	<b>180</b>	<b>1 088</b>	<b>1 761</b>

## 15. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

(en CHF 1 000)

	31.12.2023		31.12.2022	
	Valeur comptable	Engagements effectifs	Valeur comptable	Engagements effectifs
<b>Actifs nantis / cédés</b>				
Liquidités (Compte de garantie auprès de la BNS mis en gage à esisuisse)	1 432	1 432	-	-
Créances hypothécaires (Banque des Lettres de Gage)	140 732	79 900	125 957	72 600

## 16. Institutions de prévoyance

### Collective de prévoyance Copré, Carouge

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le personnel est assuré auprès de la Collective de Prévoyance Copré à Carouge, qui est une institution à primauté de cotisations. L'organisation, la gestion et le financement de cette caisse sont régis par la Loi (LPP), les statuts et le règlement en vigueur. Le plan de prévoyance est financé aussi bien par l'employeur que par les employés sur la base de cotisations fixes. Les cotisations à la charge de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel (c.f. annexe 25). A la date du bilan, 15 assurés actifs et 3 rentiers en font partie (année précédente 14 et 3).

L'affiliation à la caisse de retraite est obligatoire pour tous les employés dont le salaire atteint le minimum LPP. Les assurés ont droit aux prestations de retraite lorsqu'ils ont atteint l'âge légal de la retraite, au sens de la LPP. Moyennant une réduction de leur rente, les assurés ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans.

### Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon, Nyon

Sous la dénomination «Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon» existe à Nyon une fondation au sens des art. 80 ss du CCS dont le siège est au domicile de la Caisse d'Epargne de Nyon. Ce Fonds a signé un contrat d'affiliation pour les collaborateurs de la banque auprès de la Bâloise, Fondation collective pour la prévoyance professionnelle complémentaire. Les cotisations y relatives sont financées exclusivement par le Fonds de prévoyance précité. Le Fonds n'a pas d'engagement envers des collaborateurs actuels ou anciens de la banque.

### 16.1 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

(en CHF 1 000)

	31.12.2023	31.12.2022
Engagement résultant d'obligations de caisse souscrites par le Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon	130	130



## 17. Situation économique des institutions de prévoyance

### 17.1 Avantages économiques / engagements économiques et charges de prévoyance

(en CHF 1 000)

Sur la base des derniers comptes annuels (selon la norme Swiss GAAP RPC 26) de la Collective de Prévoyance Copré à Carouge à laquelle la Banque est affiliée, le taux de couverture est le suivant:

	<b>31.12.2023</b> en %	31.12.2022 en %
<b>Collective de Prévoyance Copré, Carouge</b>	<b>103.70</b> (non audité)	101.33

L'excédent de couverture ci-dessus n'apporte pas d'avantage économique à l'employeur. Il n'en résulte aucun bénéfice économique à prendre en compte dans le bilan ou le compte de résultat.

	Excédent / insuffisance de couverture au		Part économique de la banque		Modification de la part économique par rapport au	Cotisation payées	Charges de prévoyance dans les charges personnel	
	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2022			2023	31.12.2023
<b>Fonds de prévoyance de la Caisse d'Epargne de Nyon</b>	-	-	-	-	-	<b>75</b>	<b>75</b>	50

### 17.2 Réserve de contributions de l'employeur (RCE) auprès de la Collective de prévoyance Copré, Carouge

(en CHF 1 000)

	31.12.2023			Montant net 31.12.2022	Influence de la RCE sur les charges de personnel	
	Valeur nominale	Renonciation d'utilisation	Montant net		31.12.2023	31.12.2022
<b>Instituts de prévoyance</b>	<b>250</b>	-	<b>250</b>	200	<b>50</b>	-

La réserve de contribution de l'employeur correspond au montant confirmé par l'institution de prévoyance de la banque. Les réserves de contributions de l'employeur ne sont pas portées à l'actif et sont comptabilisées par la rubrique « Charges de personnel » du compte de résultat. Elles ne font pas l'objet de renoncations d'utilisation (conditionnelles ou inconditionnelles) ni de corrections de valeur. Ce montant s'élève à CHF 50'000.-- pour l'année 2023.

## 18. Emprunts obligataires en cours

(en CHF 1 000)

	31.12.2023	31.12.2022
Prêts de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire	79 900	72 600
<b>Total des emprunts</b>	<b>79 900</b>	72 600
Taux moyen	0.852 %	0.609 %

Séries	Emprunts (en CHF 1 000)	Taux	Libérations	Échéances
564	3 000	1.425%	2012	2024
596	2 000	1.050%	2014	2024
600	3 000	0.800%	2015	2024
591	3 500	1.425%	2014	2024
603	2 000	0.675%	2018	2025
618	2 500	0.425%	2015	2025
680	2 000	0.050%	2019	2026
657	3 000	0.300%	2017	2026
625	2 000	0.300%	2016	2026
654	2 000	0.300%	2018	2026
682	4 000	0.050%	2019	2027
566	3 000	1.550%	2012	2027
666	3 000	0.425%	2019	2027
605	2 000	0.550%	2018	2028
688	3 000	0.175%	2020	2028
627	3 000	0.175%	2016	2028
672	3 000	0.175%	2019	2029
671	2 000	0.300%	2020	2030
736	7 000	2.175%	2023	2030
700	4 000	0.175%	2021	2031
701	3 000	0.175%	2021	2031
706	3 000	0.175%	2021	2031
718	4 300	1.425%	2022	2032
599	6 000	1.425%	2022	2032
742	3 000	1.800%	2023	2033
728	1 600	2.050%	2023	2034
<b>Total</b>	<b>79 900</b>			

Tous les emprunts obligataires sont effectués auprès de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire.

Ils peuvent être dénoncés de manière anticipée par le remboursement du montant égal au nominal du prêt obtenu. Aucun emprunt n'est subordonné.

## 19. Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

(en CHF 1 000)

	Etat au 31.12.2022	2023					Etat au 31.12.2023	
		Utilisations conformes à leur but	Modifications de l'affectation (nouvelles affectations)	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat		Dissolutions au profit du compte de résultat
Autres provisions	2 100	-	-	-	-	300	-	2 400
<b>Total des provisions</b>	<b>2 100</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>300</b>	<b>-</b>	<b>2 400</b>
<b>Réserve pour risques bancaires généraux</b>	<b>10 200</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 300</b>	<b>-</b>	<b>11 500</b>
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risque pays</b>	<b>5 750</b>	<b>- 400</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>977</b>	<b>- 104</b>	<b>6 223</b>
- dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	3 063	- 400	-	-	-	726	- 104	3 285
- dont corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises	2 687	-	-	-	-	251	-	2 938

Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées.

## 20. Capital social

(en CHF 1 000)

	31.12.2023			31.12.2022		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
<b>Capital social</b>	<b>1 200</b>	<b>2 400</b>	<b>1 200</b>	1 200	2 400	1 200

Selon l'article 10 des statuts, chaque associé ne peut détenir plus de 40 parts sociales, soit CHF 20'000.-- en valeur nominale ou 1,67 % du capital social. De plus, quel que soit le nombre de ses parts, chaque associé ne dispose que d'une seule voix à l'Assemblée générale.

## Réserves non distribuables

Tant que la réserve légale issue du bénéfice ne dépasse pas la moitié du capital social, elle ne peut être utilisée qu'à couvrir des pertes ou à prendre des mesures permettant à l'entreprise de se maintenir en temps d'exploitation déficitaire, d'éviter le chômage ou d'en atténuer les conséquences.

Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves facultatives issues du bénéfice.

(en CHF 1 000)

	31.12.2023	31.12.2022
Réserve légale issue du bénéfice non distribuable	600	600
Réserve légale facultative du bénéfice non distribuable	-	-
<b>Total des réserves facultatives ou légales non distribuables</b>	<b>600</b>	<b>600</b>

## 21. Créances et engagements envers les parties liées

(en CHF 1 000)

	Créances		Engagements	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
<b>Affaires des organes</b>	<b>10 227</b>	9 378	<b>1 611</b>	1 472

Le traitement et la surveillance des crédits aux organes s'effectuent selon les mêmes procédures que celles applicables aux autres crédits. De même, les membres du Conseil d'administration sont soumis aux mêmes conditions que le reste de la clientèle. La Direction de la Banque bénéficie, comme le reste du personnel, des conditions préférentielles en usage dans le secteur bancaire.

Les limites octroyées aux organes s'élèvent à CHF 11.291 mio au 31 décembre 2023 (CHF 11.101 mio au 31 décembre 2022).

## 22. Structure des échéances des instruments financiers

(en CHF 1 000)

	A vue	Démon- çable	Échéances				Immobilisé	Total
			Dans les 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Dans plus de 5 ans		
<b>Actifs / instruments financiers</b>								
Liquidités	62 484	1 432	-	-	-	-	-	63 916
Créances sur les banques	3 515	3 018	-	-	-	-	-	6 533
Créances sur la clientèle	8	5 397	12 039	6 727	5 280	1 864	-	31 315
Créances hypothécaires	163	17 558	9 024	91 310	178 118	133 491	-	429 664
Opérations de négoce	1 707	-	-	-	-	-	-	1 707
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	846	-	-	-	-	-	-	846
Immobilisations financières	14 800	-	-	1 607	8 564	525	-	25 496
<b>Total 31.12.2023</b>	<b>83 523</b>	<b>27 405</b>	<b>21 063</b>	<b>99 644</b>	<b>191 962</b>	<b>135 880</b>	-	<b>559 477</b>
Total 31.12.2022	84 800	19 096	44 789	63 768	181 454	153 187	-	547 094
<b>Fonds étrangers / instruments financiers</b>								
Engagements envers les banques	1 030	3 000	-	-	-	-	-	4 030
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	65 621	272 708	14 906	21 946	-	-	-	375 181
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	146	-	-	-	-	-	-	146
Obligations de caisse	-	-	500	7 093	25 581	12 537	-	45 711
Emprunts et prêts des lettres de gage	-	-	3 000	8 500	31 500	36 900	-	79 900
<b>Total 31.12.2023</b>	<b>66 797</b>	<b>275 708</b>	<b>18 406</b>	<b>37 539</b>	<b>57 081</b>	<b>49 437</b>	-	<b>504 968</b>
Total 31.12.2022	75 692	303 221	3 273	16 737	56 122	40 407	-	495 452



## 23. Engagements conditionnels

(en CHF 1 000)

	31.12.2023	31.12.2022
Garanties irrévocables	4	68
<b>Total des engagements conditionnels</b>	<b>4</b>	68

## 24. Résultat des opérations de négoce

(en CHF 1 000)

### Répartition selon le type d'opération

	2023	2022
Opérations sur devises	136	117
Opérations de change	81	92
Opérations sur titres	142	- 444
<b>Total du résultat des opérations de négoce</b>	<b>359</b>	- 235
<i>- dont provenant de l'option de la juste valeur sur les actifs</i>	-	-

### Répartition selon les secteurs d'activité

	2023	2022
Gestion du bilan	199	- 372
Opérations avec la clientèle	160	137
<b>Total du résultat des opérations de négoce</b>	<b>359</b>	- 235

## 25. Charges de personnel

(en CHF 1 000)

	2023	2022
Appointements, salaires et gratifications	1 766	1 603
Contributions à des institutions de prévoyance professionnelle	297	209
Autres prestations sociales	181	170
Autres charges de personnel	56	53
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>2 300</b>	2 035

## 26. Autres charges d'exploitation

(en CHF 1 000)

	2023	2022
Coût des locaux, entretien, chauffage	83	90
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	449	418
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations	24	19
Honoraires de la société d'audit	89	84
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	86	81
- dont pour d'autres prestations de service	3	3
Autres charges d'exploitation	627	643
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>1 272</b>	<b>1 254</b>

## 27. Pertes significatives, produits et charges extraordinaires, dissolutions significatives de réserves latentes, réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

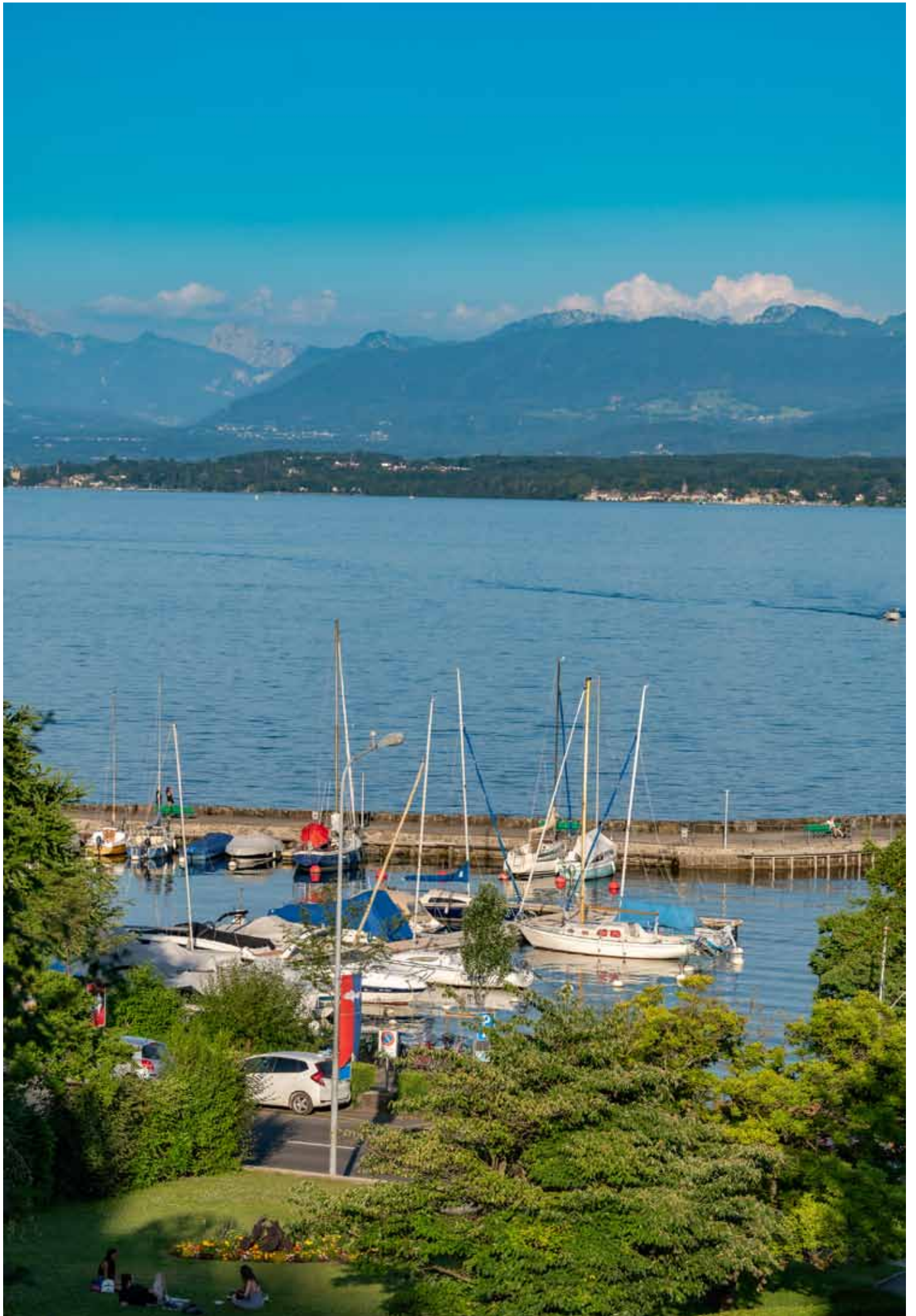
Les réserves pour risques bancaires généraux ont été dotées de CHF 1.3 mio en 2023 (CHF 0.9 mio en 2022) par le débit du compte «Variations des réserves pour risques bancaires généraux».

## 28. Impôts courants et latents

(en CHF 1 000)

	2023	2022
Charges pour impôts courants	555	377
<b>Total des impôts</b>	<b>555</b>	<b>377</b>
Taux d'imposition moyen pondéré utilisé, sur la base du résultat opérationnel	16.2 %	14.1 %

Il n'existe pas de perte fiscale reportée qui influence l'impôt sur le revenu.



# Rapport de révision



Tél. 022 322 24 24  
www.bdo.ch

BDO SA  
Rte de Meyrin 123  
Case postale 150  
1215 Genève 15

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de la Caisse d'Epargne de Nyon société coopérative, Nyon

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse d'Epargne de Nyon société coopérative (la Banque), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 18 à 44) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Banque, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Banque à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 4 mars 2024

BDO SA



Patrick Cattin  
Expert-réviser agréé  
Auditeur responsable



Maëva Evrard  
Experte-réviser agréée

# Régionale et authentique



# Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités

## Exigences en matière de fonds propres (en CHF 1 000)

(Réf. Circ.-FINMA 2016/01 «Publication - banques»). La Banque participe au régime des petites banques. Par conséquent, la publication se limite aux chiffres-clés essentiels définis par la FINMA.

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Fonds propres pris en compte</b>		
1 Fonds propres de base durs (CET1)	52 055	49 332
2 Fonds propres de base (T1)	52 055	49 332
3 Fonds propres totaux	52 055	49 332
<b>Exigences minimales de fonds propres</b>		
4a	46 153	44 946
<b>Ratio de levier simplifié</b>		
13a Actifs (hors goodwill + participations) + opérations hors bilan	576 918	561 826
14b Ratio de levier simplifié	9.02 %	8.78 %
<b>Liquidity Coverage Ratio</b>		
<b>Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 1<sup>er</sup> trimestre</b>		
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	49 845	77 235
16 Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	34 413	36 282
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	144.84 %	212.87 %
<b>Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 2<sup>ème</sup> trimestre</b>		
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	64 325	71 901
16 Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	41 402	36 964
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	155.37 %	194.51 %
<b>Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 3<sup>ème</sup> trimestre</b>		
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	70 661	70 404
16 Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	46 297	32 367
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	152.63 %	217.52 %
<b>Ratio de liquidités (LCR), moyenne du 4<sup>ème</sup> trimestre</b>		
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	69 157	65 225
16 Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	38 930	35 779
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	177.64 %	182.30 %



# Soutien aux manifestations et sociétés locales

En tant qu'acteur économique régional, la Caisse d'Epargne de Nyon apporte chaque année son soutien à des associations et manifestations sportives, culturelles et sociales du district de Nyon. La CEN met un point d'honneur à encourager les notions de partage et de persévérance.







# CULTURE

# Soutien aux manifestations et sociétés locales

Ils ont pu compter sur votre banque durant l'année 2023 !



---

## Impressum

Conception et réalisation: RELAIS COM / [www.relaiscom.ch](http://www.relaiscom.ch)

Photographies: RELAIS COM, Joao-Images / [www.joao-images.com](http://www.joao-images.com), ADN Michel Perret, Fabiano Mancesti

Impression : BSR Imprimeurs, Gland



**cen.ch**

Caisse d'Epargne de Nyon  
Rue St-Jean 11 • CP 1091 • 1260 Nyon  
T. 022 994 77 77 • info@cen.ch

**Régionale  
et fière de l'être**